

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 6 mars 2023 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. Mme Geneviève Rancourt, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

038-03-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Robert Lessard
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2023

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Budget 2023 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière

4.2 - Demande d'entente de servitude

4.3 - Achat d'une partie du lot 5 425 620

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie

5.2 - Démission d'un pompier à temps partiel

5.3 - Embauche d'un pompier à temps partiel

5.4 - Motion de remerciement à l'égard de M. Keven Busque, pompier et premier répondant médical

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Ajustement des salaires des animateurs, accompagnateurs et coordonnateurs du camp de jour

7 - VOIRIE

7.1 - Octroi de contrat pour préparation d'appel d'offres - Études géotechniques et caractérisation environnementale

8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

8.1 - Viridis

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Permis de construction

9.2 - COMBEQ - Inscription au congrès annuel

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Don / URLS Chaudière-Appalaches

12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

039-03-2023

3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

040-03-2023

4.1 - Budget 2023 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU le dépôt du budget 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

ATTENDU QUE le déficit anticipé pour 2023 est de 85 198 \$;

ATTENDU QUE la quote part de la Municipalité demandée par l'OHSC est de 8 520 \$, soit 10% du déficit anticipé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil refuse la quote part demandée par l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour 2023;

QUE la Municipalité demande à l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière de fournir un rapport détaillé des coûts et des revenus projetés pour 2023;

QUE la Municipalité demande à l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière de fournir des explications sur ces coûts.

ADOPTÉE

041-03-2023

4.2 - Demande d'entente de servitude

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection de la route 204, le ministère des Transport à l'intention d'acquérir certaines emprises et servitudes sur des terrains appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE le MTQ versera une compensation de 4 500 \$ à la

Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'acquisition par le ministère de Transport de certaines emprises et servitudes sur des terrains appartenant à la Municipalité;

QUE Mme Geneviève Rancourt, directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin tout document en lien avec cette transaction.

ADOPTÉE

042-03-2023

4.3 - Achat d'une partie du lot 5 425 620

ATTENDU QUE le Conseil a manifesté son désir de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 5 425 620;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord pour acquérir cette partie du lot au montant de 38 000 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà procédé à un paiement partiel de 28 000 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE cette acquisition sera financée par le surplus accumulé de 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité procède à l'acquisition d'une partie du lot 5 425 620 au montant de 38 000 \$ plus taxes;

QUE la Municipalité procède au paiement résiduel de 10 000 \$ plus taxes;

QUE le Conseil mandate Geneviève Rancourt, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette transaction.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie

Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie de février 2023 par M. Stéphane Maheux, directeur du service incendie.

043-03-2023

5.2 - Démission d'un pompier à temps partiel

ATTENDU QUE M. Sylvain Drouin a été embauché comme pompier à temps partiel le 7 avril 2020;

ATTENDU QUE M. Sylvain Drouin a remis sa démission à M. Stéphane Maheux, directeur incendie, le 1er février 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de M. Sylvain Drouin, pompier, rétroactivement au 1er février 2023.

ADOPTÉE

044-03-2023

5.3 - Embauche d'un pompier à temps partiel

ATTENDU QUE M. Nathan Maheux est disponible à titre de pompier à temps partiel;

ATTENDU QUE M. Nathan Maheux a débuté l'intégration et l'évaluation en tant de pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de M. Nathan Maheux à titre de pompier à temps partiel à partir du 6 mars 2023

ADOPTÉE

045-03-2023

5.4 - Motion de remerciement à l'égard de M. Keven Busque, pompier et premier répondant médical

Motion de remerciement à l'égard de M. Keven Busque qui s'est retiré le 1er février 2023 de la brigade incendie de St-Martin, St-René & St-Théophile après 15 années de service.

M. Yvan Paré tient à souligner l'engagement et le travail de M. Busque au cours de toutes ces années.

M. Busque reste à l'emploi de la Municipalité à titre de premier répondant médical

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

046-03-2023

6.1 - Ajustement des salaires des animateurs, accompagnateurs et coordonnateurs du camp de jour

ATTENDU QUE les salaires des animateurs, des accompagnateurs et coordonnateurs du camp de jour doivent être révisés;

ATTENDU le dépôt d'une proposition de salaire par Manon Carrier, responsable loisirs et culture;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la proposition de salaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les nouveaux animateurs et accompagnateurs recevront une rémunération équivalente au salaire minimum;

QUE les animateurs et accompagnateurs ayant cumulé au moins 1 année d'expérience recevront une rémunération équivalente au salaire minimum plus 0.50\$ par heure;

QUE ces salaires sont effectifs à compter du 1er mai 2023.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

047-03-2023

7.1 - Octroi de contrat pour préparation d'appel d'offres - Études géotechniques et caractérisation environnementale

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir des études géotechniques et une caractérisation environnementale pour quatre (4) projets de réfection de routes à venir;

ATTENDU QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres auprès de firmes environnementales;

ATTENDU l'offre de service de la MRC Beauce-Sartigan pour la préparation de l'appel d'offres pour les quatre (4) projets au montant de 3 194.52\$ (sans taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour préparation d'appel d'offres en vue des études géotechniques et caractérisation environnementale pour les quatre (4) projets de réfection de route à venir.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

048-03-2023

8.1 - Viridis

ATTENDU QUE la Régie doit répondre aux obligations de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui demande aux municipalités d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;

ATTENDU QUE depuis 2018, la Régie travaille en collaboration avec Viridis pour le développement de la technologie SHOC;

ATTENDU QUE TRIOM de Viridis Environnement permet de valoriser 70% de la matière organique à même le bac de déchets, que cette matière organique peut ensuite être valorisée en agriculture, en foresterie ou bien en revitalisation minière et que cette technologie permet d'éviter le transport pour une 3e voie ainsi que les GES qui y sont associés;

ATTENDU QU'actuellement la technologie TRIOM ne répond pas au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du MELCC, ainsi qu'aux critères de conformité de révision du PGMR de Recyc-Québec, ce qui aura comme impact la perte des montants octroyés par ce programme aux municipalités membres de la Régie à partir du mois d'octobre 2023;

ATTENDU QUE la Régie, en collaboration avec d'autres MRC et Régies de gestion des matières résiduelles, fera des représentations au sein du MELCC et de Recyc-Québec pour que le TRIOM de Viridis Environnement soit reconnu comme méthode de gestion de la matière organique éligible au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la Régie, en collaboration avec d'autres partenaires, à procéder aux démarches et analyses nécessaires pour l'implantation d'une solution TMB dans le but de gérer efficacement l'ensemble des matières organiques de son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la présidente-directrice générale de Recyc-Québec, à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et au député de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Permis de construction

Dépôt du rapport des permis émis en février 2023 par M. Patrick Marcoux, inspecteur municipal.

049-03-2023

9.2 - COMBEQ - Inscription au congrès annuel

ATTENDU la tenue du congrès annuel de la COMBEQ du 20 au 22 avril 2023 à Rimouski;

ATTENDU la demande de M. Patrick Marcoux, responsable de l'urbanisme et des travaux publics, de participer à ce congrès;

ATTENDU QUE les frais d'inscription au congrès sont de 640 \$ (sans taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Patrick Marcoux soit autorisé à s'inscrire et assisté au congrès de la COMBEQ;

QUE la Municipalité s'engage à défrayer les coûts d'inscription au congrès de la COMBEQ;

QUE le Conseil accepte de rembourser les dépenses relatives à l'hébergement et au déplacement de M. Patrick Marcoux lors de la participation à ce congrès.

ADOPTÉE

050-03-2023

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de février 2023 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : René Rancourt

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de février 2023 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	34 256.23 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	17 906.39 \$
TRANSPORT ROUTIER:	46 303.38 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	29 654.52 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	28 520.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	3 496.11 \$
LOISIRS & CULTURE:	25 940.49 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	17 857.60 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	91 286.55 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 295 221.27 \$ et des déboursés de 187 038.21\$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

11 - CORRESPONDANCE

051-03-2023

11.1 - Don / URLS Chaudière-Appalaches

ATTENDU la demande de soutien financier reçu de l'URLS Chaudière-Appalaches en vue des Jeux du Québec 2023;

ATTENDU QUE deux (2) adolescents de la Municipalité font partie de la délégation de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un soutien financier de l'ordre de 200\$ à

l'URLS Chaudière-Appalaches pour la participation de Thally Lachapelle et Olivier Morissette aux Jeux du Québec 2023.

ADOPTÉE

12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

- Participation de Patrick Marcoux et Stéphane Maheux au Salon de l'habitation de St-Honoré;
- Participation de Manon Carrier à la formation sur la gestion des camps de jour offert par l'URLS Chaudière-Appalaches;
- Participation de Manon Carrier à la formation sur l'aménagement des parcs et aires de jeux donnée par l'URLS Chaudière Appalaches;
- Participation de Geneviève Rancourt à la formation sur le Lean Management donnée par le FQM.

- Festival de la Relâche;
- Merci à la cantine du Complexe Matra;
- CDJ Relâche;
- Activités de Pâques à venir;
- Journée de la famille à venir.

- Lancement livre de Vickie Poulin;
- Vente de livre usagé: 144 livres vendus à 2\$ chaque;
- Chasse au trésor: 12 enfants inscrits;
- Réalité virtuelle: Ouest Canadien - 8 mars 2023.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

La prochaine séance au lieu le 3 avril 2023, 20h, à la salle municipale.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 26

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Paré
Maire

Geneviève Rancourt
Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim